

Conformément au code de la propriété intellectuelle, littéraire et artistique, droit d'auteur L111-1 CPI, droit moral L 121-1, 2, 3, 4 CPI et droit à l'image

Autorisation d'utilisation des travaux d'élèves réalisés à l'EMBA

L'élève, l'auteur :

Ou Madame, Monsieur (représentant légal de l'élève mineur).....

autorise n'autorise pas (rayer la mention inutile)

la Ville de Troyes à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies ou travaux réalisés dans le cadre des activités de l'EMBA.

● Les images et travaux pourront être exploités et utilisés directement par la Ville de Troyes sous toute forme (photocopie, microcarte, microfiche ou microfilm, CD-Rom, CD-1, CD photo, DVD, e-book, par réseau numérique par téléphone mobile, photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations notamment), tous les moyens (vente, location, prêt ou autres procédés de communication au public existants notamment) ou tous les supports (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique notamment) connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour l'année scolaire **2019/2020** intégralement ou par extraits.

● Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.
Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à votre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à cet objectif.

Si le travail est utilisé, que soit indiqué : (rayer les mentions inutiles)

- ° nom et prénom
- ° uniquement le prénom
- ° prénom suivi de l'initiale du nom
- ° aucune précision sur l'identité

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli(e) de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes ; Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient collectées. Les informations recueillies par L'Ecole Municipale des Beaux-Arts, sous la direction de la Culture Label et Patrimoine, du pôle Culture Sport Animation du Territoire de la ville de Troyes font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription à l'EMBA et éventuellement sur un fichier pour invitation aux vernissages. Elles sont conservées pendant toute l'année scolaire et sont détruites à chaque période d'inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données et de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en adressant un courrier à la ville de Troyes – Place Alexandre Israël – 10000 Troyes.

Fait à Troyes, le.....

**Nom et signature de l'élève ou nom et signature du représentant légal
(pour l'élève mineur)**

Informations aux parents

• **aucun remboursement ne sera effectué.**

• toute démission ou tout désistement, même précédant la rentrée scolaire, doit être signalé par écrit et ne donne en aucun cas droit au remboursement des droits d'inscription, à l'exception de cas de force majeure, (un **cas de force majeure** est un évènement exceptionnel auquel on ne peut faire face). L'évènement doit être « **imprévisible, irrésistible et extérieur** » pour constituer un cas de force majeure (Article 1218 du Code Civil).

• **la photocopie de l'assurance responsabilité civile en cours de validité doit être donnée au plus tard à la rentrée scolaire de l'EMBA** afin de valider l'inscription.

Dans le cadre de ses activités, l'EMBA organise ou participe à des manifestations dans les murs ou à l'extérieur.

La participation à ces expositions ou manifestations est facultative et gratuite et l'EMBA ne pourra être tenue pour responsable d'éventuels dommages, dégradations, vols, causés aux travaux d'élèves lors de celles-ci.

Voir autorisation d'utilisation à remplir.

Rappel du règlement

• l'accueil des élèves se fait 10mn avant le début des cours jusqu'à la fin du cours. L'EMBA ferme ses portes à 12h et 18h le mercredi.

• **Les élèves mineurs ne sont pas placés sous la responsabilité de l'EMBA en dehors des horaires de cours et d'ouverture.**

• **L'EMBA NE PEUT ASSURER LA GARDE DES ENFANTS MINEURS EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE.**

• Merci de respecter les horaires pour des raisons de sécurité.

• l'élève doit arriver et partir à l'heure au cours, être assidu et ponctuel ; une autorisation parentale sera exigée pour les élèves mineurs pour tout départ avant l'heure, faute de quoi il ne sera pas autorisé à quitter l'EMBA.

• toute absence doit être signalée au secrétariat (à partir de 3 absences non justifiées ou excusées, l'enfant pourra être considéré comme démissionnaire).

• l'élève doit impérativement venir en cours avec son matériel.

• interdiction de sortir de l'école pendant les cours et de fumer dans l'enceinte de l'EMBA.

• Le téléphone portable doit être éteint durant le cours.

• Les tablettes ne doivent pas être utilisées en cours (sauf autorisation du professeur) et l'école décline toute responsabilité en cas de perte et de vol.

• Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

NOM, Prénom de l'élève.....

Signature du représentant légal

REGLEMENT INTERIEUR

NOM et Prénom du représentant légal.....

Déclare pouvoir consulter sur place le règlement intérieur.

Ce dernier est également consultable sur le site de la Ville de Troyes.

Fait à Troyes, le.....

Signature